

ATTENTION, CE SOIR... CONSEIL DE CLASSE !

Chacun a sûrement le souvenir de cette réunion solennelle de fin de trimestre au cours de laquelle on commence – assez souvent sur le mode de la déploration – par le « bilan global » ou tour de table, avant d'égrener les situations individuelles. En quelques minutes à peine, le sort de chaque élève est scellé. Avec beaucoup de bienveillance certes, même s'il arrive parfois qu'on y règle – consciemment ou inconsciemment – quelques comptes à l'encontre de celui ou celle dont le comportement n'a pas donné entière satisfaction. Mais au juste, à quoi sert le conseil de classe ? Pourquoi son déroulement n'a-t-il presque pas varié, à de rares exceptions près ? Peut-on le faire évoluer ?

Le « point » sur la scolarité... vraiment ?

Informé et conseiller chaque élève et sa famille semble une évidence. Le conseil de classe tel qu'il est défini et pratiqué y contribue-t-il vraiment ? On dira : il faut bien (ah ?) une instance pour délibérer entre professionnels ! En outre sous le regard – assez démuni il est vrai – des délégués des élèves et de leurs parents, transparence garante du bon fonctionnement de l'institution scolaire. Pourtant cela n'a pas toujours été le cas, puisque c'est seulement en 1969 – à la suite des « événements » de mai-juin 1968 –, que la loi instaure l'élection des délégués de classe, dont l'un des rôles est d'assister au conseil de classe. Voici ce que déclarait, en mars 2022 lors d'un colloque¹, une lycéenne déléguée de classe et membre du CVL² : « *On nous demande notre avis au début du conseil de classe, lors du tour de table, et après plus rien.* ».

Voici un autre témoignage. « *A mon avis, les professeurs ne devraient pas assister au conseil de classe.* » L'auteur est-il un humoriste ? Bien jeune en tout cas, s'agissant d'un collégien qui s'exprime dans un documentaire de France Culture³ dont, par le contexte, la datation peut être estimée aux années 1950 ou 1960. Une proposition certes étrange mais signifiante.

Quoi qu'il en soit, le rituel reste en effet inchangé : pour faire quoi ?

Quelles décisions et comment sont-elles prises ?

L'enjeu principal se situe en fin de Troisième pour l'orientation en Seconde générale ou professionnelle. Puis en fin de Seconde générale, entre poursuite dans la voie générale ou dans une des filières technologiques. Notons à ce stade que dans tous les autres niveaux de scolarité secondaire, aucune décision tangible n'est à prendre, depuis la quasi disparition du redoublement – qui s'en plaindrait à part quelques passésistes déconnectés des réalités ? Ce qui ne manque pas d'interroger sur la permanence de ce rituel solennel inchangé, 3 fois par an, lourd, jugé souvent ennuyeux et générateur de stress par la plupart des participants.

Ah, j'allais oublier les récompenses – symboliques – attribuées aux meilleurs élèves ou aux plus méritants pour les efforts fournis.

Autre sujet de perplexité pour un éventuel alien : comment, lorsqu'il y a lieu, ces décisions sont-elles prises ? Dans un second degré découpé en disciplines, la prise d'information qui précède la décision se réduit le plus souvent à une compilation d'appréciations formulées par chacun des professeurs, quand ce n'est pas plus sommairement une « moyenne générale » trimestrielle puis annuelle, calculée d'après les notes obtenues par l'élève dans chaque matière. La note de matière étant elle-même une moyenne, plus

¹ Colloque de Besançon mars 2022 organisé par l'Association française des acteurs de l'éducation

² Conseil des délégués pour la vie lycéenne, instance paritaire interne à chaque établissement scolaire public du second degré

³ <https://www.franceculture.fr/societe/ovide-decroly-pedagogue-de-genie-une-ecole-pour-la-vie>

ou moins pondérée à la discrétion de l'enseignant, des notes obtenues par l'élève dans le trimestre. Point n'est besoin d'être un docimologue averti pour se rendre compte de l'absurdité de cette procédure, qui se perpétue pourtant depuis... combien, des décennies, des siècles ? Laquelle revient à faire passer un examen à chaque fin de trimestre (parfois de semestre), puisqu'on attribue des notes et qu'on compare les élèves entre eux – sans pourtant la moindre nécessité.

Alors, peut-on repenser le conseil de classe ?

Les nombreuses critiques adressées à ce rituel ont conduit certains professionnels – encore minoritaires, sinon ça se saurait ! – à tenter de donner de nouvelles formes au conseil de classe. Des quelques innovations suivies par l'auteur dans une académie francilienne, deux grands modèles se dégagent, comportant chacun plusieurs variantes.

Le premier est dit « conseil de classe participatif ». Il se déroule en deux phases, toujours en fin de trimestre. La première aborde des points généraux et, dans la plupart des cas observés, c'est une plénière qui réunit l'ensemble des élèves, leurs parents invités (ils ne se déplacent pas tous hélas) aux côtés des enseignants, avec ou sans, selon les cas, un personnel de direction. On a pu voir dans d'autres cas cette première partie ressembler à la réunion traditionnelle en présence des seuls délégués élèves et parents, sans examen des situations personnelles. La deuxième phase est une rencontre « privative » qui permet à chaque élève, accompagné de ses parents, de faire le bilan de son trimestre avec l'aide d'un professeur. Dans les exemples les plus achevés, on a pu voir en plénière des élèves présenter en petits groupes des actions réalisées au cours du trimestre par la classe, ou rendre compte du dossier dont le petit groupe avait été chargé (exemple : le développement durable, l'action culturelle, l'action sportive, etc.). Ailleurs, les petits groupes d'élèves faisaient l'état des lieux de chaque discipline après avoir recueilli l'avis du professeur concerné.

Dans la rencontre privée qui suit la plénière, si on a pu assister à des schémas au fond assez traditionnels où le professeur prend beaucoup de place, des pistes intéressantes ont été explorées çà ou là : on a vu l'élève effectuer quelques exercices devant ses parents, les impliquant même parfois, ou encore présenter et expliquer son bulletin et répondre aux questions du ou des deux parents, le professeur intervenant le moins possible. Intéressant renversement. Assez souvent, ces conseils participatifs sont associés à des expériences de classe dite « sans notes » et quelquefois de classe coopérative.

L'autre modèle, difficile à qualifier, fait défiler les élèves, chacun à son tour, devant l'aréopage des professionnels. Si les élèves semblent, dans les situations observées, moins impressionnés qu'on n'aurait pu le craindre, et apprécient le moment personnalisé qui leur est consacré, cette formule ne change guère le schéma de la communication, toujours très unidirectionnel. Assez vite l'élève se retrouve interrogé (soumis à la question ?), certes avec beaucoup de bienveillance. Comme pour faire avancer leurs cours en classe, les professeurs resserrent leurs questions vers des cibles précises : il s'agit de faire dire à l'élève ce sur quoi il doit s'engager pour le trimestre prochain. Cet autre renversement interpelle pourtant. Il peut donner l'impression d'impliquer davantage l'élève dans sa scolarité, de le responsabiliser. Au risque pourtant de le culpabiliser, au conseil de classe suivant, sur le mode : « tu vois, tu n'as pas tenu tes engagements ! ». Ensuite, il faudrait analyser dans quelle mesure cette mise en scène contribue authentiquement à favoriser la réflexion, la métacognition chez l'apprenant, et à créer de réelles conditions de progrès des compétences attendues.

Des évolutions et des enrichissements de ces nouveaux dispositifs sont à l'œuvre et témoignent de la créativité des acteurs. Pour autant, à supposer qu'elles s'étendent, voire se généralisent, ces nouvelles pratiques sont-elles de nature à rebattre les cartes en corrigeant les défauts dénoncés du conseil de classe traditionnel ?

Dis-moi tes notes et je te dirai où tu iras

Il faut pour cela revenir à la fonction princeps du conseil de classe : une prise de décision annoncée à chacun des élèves. La « messe est dite » : élève Dupont, vous avez des résultats insuffisants, il faudra faire beaucoup d'efforts. Élève Durand, vous avez bien travaillé, même très bien, nous vous félicitons. Élève Randu, vous avez fait des efforts, mais cela reste encore un peu juste (admirons la subtilité du qualificatif), encore un effort. Tout ça pour ça !? Au fond le conseil de classe fonctionne comme une chambre d'enregistrement dont la plus-value s'avère bien maigre par rapport aux informations déjà connues sur les fameux résultats de Dupont, Durand ou Randu. Et sans même que Dupont, Durand ou Randu aient pu faire valoir leur point de vue qu'on ne recueille pas, sauf par quelques enseignants innovants et courageux, et de toute façon hors conseil de classe.

Le conseil de classe traditionnel ne fait que répercuter ce qu'on sait par ailleurs de la position de chaque élève par rapport aux autres de sa classe. Quelles connaissances, quelles compétences et quelle culture aura effectivement acquis l'élève Durant ou Dupont ou Randu ? Et qui s'en préoccupe, puisque la finalité de tout ce manège est d'opérer un tri ! Pour diriger vers une filière de formation, ce qui pourrait se comprendre, mais pas pour affecter dans tel ou tel établissement via un subtil algorithme où les notes priment sur la proximité géographique.

Or, puisque les notes revêtent une telle importance, faut-il réunir une instance qui en outre ne dispose d'aucune marge pour les modifier ?

Peut-on rêver un instant ?

Fin des notes et des moyennes. C'est ce qui a été promu depuis le début des années 1990 à l'école primaire, où l'évaluation par compétences a été introduite, sans être il faut le dire immédiatement appliquée partout. Au-delà des routines professionnelles, la mise en œuvre s'est heurtée à quelques difficultés, comme : rendre compte de la scolarité de leur enfant à des parents peu familiers de ces

subtilités techniques ; fournir au collège accueillant les élèves en sixième des informations fiables lui permettant – enfin pour les collèges qui voulaient bien jouer le jeu – de constituer des classes hétérogènes. Bon an mal an, ces pratiques ont fini par s'imposer, aidées en cela par la disparition quasi-totale d'une orientation scolaire en fin d'école primaire. Ce point est évidemment crucial.

Un regard optimiste peut laisser penser que c'est à quoi on est en train d'assister au collège, notamment à travers la validation du fameux Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les comparaisons et donc le classement des élèves ont-ils disparu pour autant ? Sortez les notes – non sans mal – par la fenêtre, et les voici qui rentrent par la porte grande ouverte ! Quatre niveaux de maîtrise sont en effet définis pour chacune des compétences du socle : on passe d'un système à 10 ou 20 points à un système à 4 points, certes moins aisément manipulable en termes de calculs et de moyennes. En outre, au moins en théorie, l'attribution de tel ou tel niveau de maîtrise doit résulter d'un accord de plusieurs disciplines, puisque plusieurs compétences les traversent. Une petite révolution, pour peu que des signaux contraires ne soient envoyés par les plus hautes autorités éducatives, pas toujours à l'aise avec ces évolutions impulsées par une autre majorité politique et qui ont pourtant marqué d'autres pays sans problème.

Cependant même au collège au temps du Socle le système d'évaluation reste figé sur la notation, avec de savantes conversions en notes des niveaux de maîtrise du Socle. Car c'est le seul langage que comprend l'algorithme d'affectation des collégiens dans les lycées : on l'a dit et on doit le répéter, en plus d'être dirigé vers telle ou telle formation, les notes influencent fortement le lieu où l'élève est affecté. On connaît certes le désir incompressible des individus de chercher à toujours se comparer – un travers humain dont on peine à se débarrasser et où l'école pourrait, devrait jouer un rôle dans sa limitation. Un travers que renforce la demande des parents, puisque ce qui les intéresse avant tout, ce n'est pas tant ce que leurs enfants apprennent (il est

connu qu'ils n'ont « rien appris » puisque incapables de réciter Marignan 1515) ; mais où ils se situent par rapport aux autres. Un travers élégamment maquillé par la sanction du « mérite » de chacun, sorte de « médaille du travail » et des efforts jugés fournis ou au contraire non fournis.

Rêvons encore une seconde. Tout classement a disparu, et les notes si elles subsistent, ou les appréciations quelles qu'elles soient, sont privatisées afin de ne servir qu'à l'élève concerné. La machine se bloque, puisque la sélection ne peut plus s'exercer. Si on doit la maintenir à quelques passages clés de la scolarité, pourquoi conserver ce rituel trimestriel qui, sauf à ces moments particuliers, ne saurait décider de quoi que ce soit ? Alors, supprimons le conseil de classe ?

Et si on gouvernait la classe ?

Une telle rupture avec la tradition est tout aussi risquée qu'illusoire. Car les systèmes n'évoluent que très lentement. Après la critique salutaire, voici venu le temps des suggestions plus raisonnables.

Dans conseil de classe il y a d'abord classe. Quand d'aucuns prédisent, et souhaitent, son éclatement en groupes d'options, voire sa dilution à travers un enseignement individualisé par voie numérique, nous pensons que la classe a son avenir devant elle. Constituée à l'origine pour assurer la massification de l'enseignement, la classe fut conçue selon deux modèles. Très tôt l'option de la classe mutuelle⁴ ayant été abandonnée, il a subsisté la classe d'âge, collection d'individus abreuvés de la parole magistrale et entre lesquels s'exerce, au mieux de l'émulation, au pire une compétition acharnée. Or la classe est aussi une opportunité formidable de coopérations multiples.

Un conseil de la classe, instance partenariale associant les professionnels aux représentants des usagers, pourrait prendre un autre sens qu'y faire un inutile bilan des « résultats » individuels.

⁴ Pour simplifier, classe multiniveaux où les plus âgés ont un rôle pédagogique marqué

Si la classe est - ou devient - ce lieu de coopérations et de projets, alors il importe de la gouverner. Réuni par exemple très tôt après la rentrée scolaire, le conseil de classe devient l'occasion de réfléchir aux - et d'arrêter les - projets qui vont mobiliser la classe pendant l'année scolaire. D'évoquer les contenus et l'organisation des enseignements et les objectifs attendus. De préciser les modalités de l'évaluation des acquis, les pratiques en matière de « travail à la maison », les modalités d'aide et d'accompagnement des élèves, etc. Tous sujets que les grandes réunions d'information en direction des parents abordent déjà, mais justement sur le mode exclusivement descendant, sans discussions ni inflexions ni surtout enrichissements possibles. Et sans réelle compréhension de la part des usagers concernés.

Le conseil de classe serait alors un indispensable complément aux instances de concertation, de réflexion et de travail déjà existantes. Les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique réservés à juste titre aux professionnels de l'école. Le conseil d'administration qui associe bien tous les partenaires mais traite de questions beaucoup plus larges que celles qui intéresseraient surtout la Seconde 8, la 1^{ère} A ou la 5^{ème} 4 en particulier. On sait la difficulté pratique de réunir tous les professionnels qui interviennent sur une même classe, notamment les enseignants des matières dites à faible horaire. Raison de plus pour opter pour cette formule « conseil de classe » qui ne modifie pas le nombre de réunions mais leur temporalité, et bien sûr leur ordre du jour. Car à la réunion suivante, il faudrait bien faire le point sur les actions conduites et examiner les inflexions à y apporter. Cette fonction nouvelle serait de nature à faire bouger quelques lignes et à engager la construction de nouveaux rapports entre les divers acteurs de l'école. Ce ne serait déjà pas si mal !

Yves Zarka, le 7 décembre 2022.